



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 février 2015

L'an deux mille quinze, le dix-neuf février à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....30
Votants.....35

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur DIAZ

Délibération numéro :
2015/010

Logements sociaux :
Aquisition en VEFA (Vente
en l'Etat Futur
d'Achèvement) de 4 villas
P.S.L.A Hameau des
Amandiers (2ème tranche) :
convention de garantie de
prêt à hauteur de 50 % entre
la Commune de Millau et
Aveyron Accession Sociale
Sécurisée (2A2S).

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le : mercredi 25 février 2015,
que la convocation du conseil avait été
établie le vendredi 13 février 2015



Vu le Code de Général des Collectivités Territoriales pris notamment en ses articles L2252-1 et L2252-2,
Vu le Code de Civil pris notamment en son article 2298,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation pris notamment en ses articles R.331-76-5-1 à R.331-76-5-4,

Considérant que depuis le 1er février 2012, les quatre Office Public de l'Habitat (OPH) du département (OPH de Millau, Decazeville, Rodez et Aveyron) se sont associés au travers d'une SCI appelée SCI 2A2S (pour Aveyron Accession Sociale Sécurisée) afin de réaliser des opérations de location-accession sur l'ensemble du département.

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Christelle SUDRES BALTRONS, Bernard NIEL, Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Nicolas LEFEVERE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEAUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI

ETAIENT EXCUSES : Hugues RICHARD pouvoir à Bernard SOULIE, Elodie PLATET pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Nathalie FORT pouvoir à Nicolas LEFEVERE, Patrice GINESTE pouvoir à Claude ASSIER, Frédéric FABRE pouvoir à Michel DURAND

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Madame Géraldine DESCARGUES, Directrice Générale des Services de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Considérant qu'au même titre que le locatif social, l'accession sociale à la propriété s'inscrit dans une démarche de Service d'Intérêt Général rendu par les Offices Publics de l'Habitat ceci dans un souci de suivi des objectifs fixés par le Programme Local de l'Habitat. Les opérations en location-accession bénéficient systématiquement de la garantie de la collectivité concernée en partenariat avec l'opérateur car l'intérêt des communes est grand à favoriser l'accession sociale et la plupart du temps se sont-elles qui initient les opérations en apportant des aides foncières,

Considérant que la durée de la garantie reste limitée puisqu'elle s'arrête dès la vente des logements aux accédants. Le risque est très faible puisque avant que la collectivité soit sollicitée, les organismes d'HLM eux-mêmes doivent se retrouver en cessation de paiement,

Considérant que pour financer l'acquisition de 4 villas préalablement à leur location-vente, la SCI 2A2S doit obtenir de l'Etat, un financement ouvrant droit à un prêt social de location accession (PSLA),

Considérant que l'obtention de P.S.L.A est conditionnée à une garantie bancaire totale des collectivités locales,

Considérant que la SCI 2A2S a sollicité également la Communauté de Communes Millau Grands Causses pour garantir les 50% restants et que cette dernière a déjà donné un accord de principe,

Considérant qu'à cet effet, la SCI2A2S sollicite la garantie d'emprunt de la commune de Millau à hauteur de 50% soit 245 000 euros pour le remboursement d'un emprunt crédit foncier de France dont les caractéristiques figurent en annexe concernant l'opération d'acquisition en VEFA de 4 villas au « Hameau des Amandiers » à Millau financé selon le plan prévisionnel suivant :

- Prêt P.S.L.A (Crédit foncier de France)	490 000,00 €
- Autofinancement	50 441,79 €
	540 441,79 €

DELIBERE

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Commune de Millau accorde sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement, aux conditions définies à l'article 2, d'un emprunt d'un montant total de 490 000 euros que la SCI 2A2S se propose de contracter auprès du Crédit Foncier de France.

Ce prêt est destiné à financer une opération d'acquisition en VEFA de 4 villas situées « le Hameau des Amandiers » à Millau.

Article 2 : les caractéristiques de ce prêt P.S.L.A à contracter par la SCI 2A2S, consenti par le Crédit Foncier de France sont mentionnées ci-après :

- Montant : 490 000 euros
- Taux d'intérêt : Tibeur (EURIBOR) 3 mois (arrondi au 1/100ème de point supérieur) + 1,60%
- Durée totale maximale du prêt : 7 ans comprenant deux phases :
 - Phase de mobilisation des fonds
 - Durée maximale : 2 ans
 - Echéances trimestrielles : règlement des intérêts calculés sur les fonds mobilisés
 - Phase de consolidation
 - Durée maximale : 5 ans
 - Différé d'amortissement : 5 ans
 - Echéances trimestrielles
- Commission de non utilisation : 0,50% du non utilisé en fin de phase de mobilisation
- Cas de remboursement anticipé :

Possibilité de remboursements anticipés partiels sans indemnités dans le cadre des levées d'options des locataires accédants,

Pour tous les autres cas de remboursement : indemnité de 3% du capital remboursé par anticipation.

Frais de gestion : 1% du capital restant dû avant remboursement avec un minimum de 800 euros et un maximum de 3 000 euros.

Article 3 : la Commune de MILLAU renon au bénéfice de discussion et prend l'engagement de payer, à première demande du Crédit Foncier de France, toute somme due au titre de ce prêt en principal à hauteur de 50%, augmentée des intérêts, intérêts de retard et tous autres accessoires qui n'auraient pas été acquittés par la SCI 2A2S à la date d'exigibilité, et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : le conseil municipal autorise, en conséquence, son représentant à signer le contrat de prêt en application de la présente délibération accordant la garantie sus visée.

Aussi, après avis favorable de la Commission municipale des finances du 09/02/2015, il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'ACCORDER la garantie de la Commune de Millau à hauteur de 50% du montant du prêt P.S.L.A, contracté par la SCI 2A2S pour la location-accession de 4 villas du Hameau des Amandiers à Millau,
2. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat de prêt qui sera passé entre la SCI 2A2S et le Crédit Foncier de France ainsi que toutes les pièces administratives s'y rapportant,
3. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches nécessaires.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

Christophe SAINT-PIERRE



Accusé de réception

Reçu le **26 FEV. 2015**



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 février 2015

L'an deux mille quinze, le dix-neuf février à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....30
Votants.....35

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Nicolas LEFEVERE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame ORCEL

Délibération numéro :
2015/011

**Convention de partenariat
entre la Mission
Départementale de la
Culture de l'Aveyron et la
Ville de Millau**

ETAIENT EXCUSES : Hugues RICHARD pouvoir à Bernard SOULIE, Elodie PLATET pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Nathalie FORT pouvoir à Nicolas LEFEVERE, Patrice GINESTE pouvoir à Claude ASSIER, Frédéric FABRE pouvoir à Michel DURAND

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Madame Géraldine DESCARGUES, Directrice Générale des Services de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : mercredi 25 février 2015, que la convocation du conseil avait été établie le vendredi 13 février 2015

Le Maire :



La commission culture en date du 6 janvier 2015,

Considérant que la ville de Millau poursuit une politique culturelle en matière de spectacle vivant qui soutient la création et incite à la découverte des formes contemporaines. Autour de sa programmation baptisée « Saison 2014-2015 », la ville de Millau souhaite sensibiliser le public à ces formes d'art, à travers des actions de médiation en portant une attention toute particulière au jeune public.

Considérant que le Théâtre s'appuie sur des structures qui partagent les mêmes objectifs pour développer ces actions d'accompagnement des spectacles programmés au Théâtre de la Maison du Peuple au cours de la saison.

Considérant que dans cette idée, un partenariat est en place depuis 2008 avec la Mission départementale de la culture de l'Aveyron, association qui a pour objet de promouvoir et développer la culture sur l'ensemble du territoire, et ce, dans tous les domaines du champ culturel.

Considérant qu'en 2014-2015, la Mission départementale de la culture de l'Aveyron apportera une attention particulière à l'accompagnement des pratiques chorégraphiques, théâtrales et musicales au travers de la formation, de la diffusion, de la création et de l'élargissement des publics.

Considérant que c'est ainsi que la ville de Millau et la Mission départementale de la culture de l'Aveyron conviennent d'organiser des actions culturelles :

- Actions sur la danse :

* Spectacle R, le samedi 8 novembre 2014 par la Cie Samuel : atelier de pratique à destination des danseurs amateurs au plateau du Théâtre. Formation enseignants du 1er degré à l'école primaire Beauregard de Millau, le mercredi 21 janvier 2015, lors d'une conférence par le Centre Développement Chorégraphique Toulouse-Midi Pyrénées.

- Actions sur la musique :

* Concert Lina and.. , première partie de Piers Faccini le samedi 7 mars 2015 :

- Ateliers de pratique musicale auprès des écoles élémentaires du sud-Aveyron du 17 au 20 novembre 2014,

- Résidence en partenariat avec Millau Jazz Festival, du 07 au 12 janvier 2015 au Théâtre de la Maison du Peuple.

* Concert Icon's Fall, lauréat du tremplin Crescendo, le 13 février 2015 : résidence au Théâtre du 09 au 12 février 2015 et aide d'un coaching scénique.

* Spectacle Le Tour de Valse par Tony Canton, le mardi 03 mars 2015 : ateliers de pratique musique, cinéma et BD auprès des collèges, lycées et des élèves du Conservatoire à Rayonnement départemental de Millau le 02 et 04 mars 2015.

- Actions sur le théâtre :

* Spectacle Les autres par François Lavallée, le mardi 04 novembre 2014 : Itinéraire d'éducation artistique en 4 ateliers à destination des 4ème au collège Jeanne-d'Arc de Millau. Visite et mise en jeu au Théâtre de la Maison du Peuple, les 6 et 13 janvier 2015.

* Spectacle Le dompteur de sonimaux par la Cie CheeseCakeCie, les 27 février et 13 mars 2015 : Itinéraire d'éducation artistique ouvert à deux classes des écoles primaires de Vezins de Lévézou et Creissels sur le temps de résidence entre le 23 février et le 13 mars 2015.

Considérant qu'une convention de partenariat est proposée fixant les modalités de chaque partie pour ces actions accueillies au Théâtre de la Maison du Peuple.

Considérant que la Mission départementale de la culture assurera la promotion, l'organisation et le financement des actions de médiation.

Le montant total est de 6 331,40 € TTC.

Considérant que la ville fournira à titre gracieux les lieux de représentations en ordre de marche, ainsi que le personnel nécessaire au service de ces actions (technique, accueil, sécurité). Elle mettra en œuvre les moyens techniques (éclairages, sonorisations) selon les fiches techniques. Le montant total estimé est de 11 680 € TTC.

Considérant que pour * L'Envers du décor du 02 au 06 février 2015, la ville assurera la promotion et prendra en charge des ateliers au montant forfaitaire de 30 € / groupe, soit 10 groupes x 30 € = 300 € ainsi que les frais de repas de l'intervenante de la Mission sur la base d'un repas par jour au tarif Syndeac en vigueur, soit 5 repas x 17,90 € = 89,50 €. Le montant total est de 389,50 € TTC ; et la Mission départementale de la culture prendra en charge le salaire et tous les autres frais de l'intervenante, participera à l'équipement technique du lieu, à l'accueil et l'encadrement des élèves lors des animations.

Considérant que par ailleurs, la Ville de Millau et la Mission départementale de la culture feront mention du soutien de chacun en respectant la charte graphique sur l'ensemble des supports de communication et de diffusion des manifestations.

Il est demandé au Conseil Municipal :

1. D'APPROUVER les termes de la convention ci-jointe,
2. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-annexée et ses avenants à intervenir,
3. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches nécessaires en découlant.

Les crédits seront inscrits au budget 2014-2015 du Théâtre de la Maison du Peuple

Nature 611 - TS 149

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU le jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

Christophe SAINT-PIERRE



Accusé de réception

Reçu le **26 FEV. 2015**



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 février 2015

L'an deux mille quinze, le dix-neuf février à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....30
Votants.....35

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Nicolas LEFEVERE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame HELLI

Délibération numéro :
2015/012

Tableau des effectifs :
modification

ETAIENT EXCUSES : Hugues RICHARD pouvoir à Bernard SOULIE, Elodie PLATET pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Nathalie FORT pouvoir à Nicolas LEFEVERE, Patrice GINESTE pouvoir à Claude ASSIER, Frédéric FABRE pouvoir à Michel DURAND

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : mercredi 25 février 2015, que la convocation du conseil avait été établie le vendredi 13 février 2015

Madame Géraldine DESCARGUES, Directrice Générale des Services de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.



Article 84-53 du 26 janvier 1984 pris notamment en son article 34 qui dispose que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Considérant que les postes supprimés correspondent aux grades qu'occupaient les agents avant la CAP du 19 décembre 2014, aux mouvements du personnel sur la période notamment aux départs en retraite et les créations correspondent aux avancements de grade, promotions internes et intégrations directes suite à la CAP,

Considérant qu'il convient au Conseil Municipal d'approuver les modifications apportées aux tableaux des effectifs, ci-joint en annexe,

Après avis favorable du Comité Technique du 29 janvier 2015 et de la Commission des Ressources Humaines du 2 février 2015, il est proposé au conseil municipal de :

1. D'APPROUVER les modifications du tableau des effectifs comme suit,

TABEAU DES EFFECTIFS AGENTS PERMANENTS AU 01/02/2015

Catégorie	Grades	Effectif		Création de poste	Suppression de poste	Solde effectif pourvu	Équivalent temps plein
		Théorique	Pourvu				
A	Directrice Générale des Services	1	1			1	1
	Directrice Générale Adjointe des Services	0	0	1		1	1
	Directeur des Services Techniques	1	1			1	1
	Chef de cabinet	1	1			1	1
	Directrice de la communication	1	1			1	1
Emplois fonctionnels		4	4	1	0	5	5
A	Attaché principal	5	4			4	4
	Attaché	7	7			7	7
	Bibliothécaire	1	1			1	1
	Conservateur en Chef	2	2			2	2
	Attaché de Conservation du Patrimoine	1	1			1	1
	Ingénieur Principal	2	1			1	1
Total catégorie A		22	20	1	0	21	21
B	Rédacteur principal de 1ère classe	5	5			5	5
	Rédacteur principal de 2ème classe	1	1			1	1
	Rédacteur	3	3			3	3
	Technicien principal de 1ère classe	10	10			10	10
	Technicien principal de 2ème classe	4	4			4	4
	Technicien	3	3			3	3
	Assistant de conservation principal 1ère classe	3	3			3	3
	Assistant de conservation principal 2ème classe	1	1			1	1
	Éducateur APS principal de 1ère classe	7	7		1	6	6
	Éducateur APS principal de 2ème classe	2	2	2		4	4
	Éducateur des APS	4	4		1	3	3
	Chef de service de police municipale principal de 1ère classe	1	1			1	1
	Assistant territorial spécialisé d'enseignement artistique principal de 1ère classe	2	2			2	2
	Total catégorie B		46	46	2	2	46

C	Adjoint administratif principal de 1ère classe	7	7	1		8	7,5
	Adjoint administratif principal de 2ème classe	8	8		1	7	7
	Adjoint administratif de 1ère classe	29	28			28	28
	Adjoint administratif de 2ème classe	11	10	3	1	12	10,77
	Agent de maîtrise principal	19	19	2		21	21
	Agent de maîtrise	17	17	6	2	21	21
	Adjoint technique principal 1ère classe	35	35	3	3	35	34,88
	Adjoint technique principal 2ème classe	46	46	3	9	40	39,58
	Adjoint technique de 1ère classe	5	5	3	3	5	4,64
	Adjoint technique de 2ème classe	80	78	2	4	76	70,04
	Adjoint d'animation principal 2ème classe	1	1	1		2	2
	Adjoint d'animation de 1ère classe	1	1	1	1	1	1
	Adjoint d'animation de 2ème classe	5	5		1	4	3,55
	Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	1	1			1	1
	Adjoint du patrimoine 1ère classe	2	2			2	1,8
	Adjoint du patrimoine 2ème classe	9	9		2	7	5,35
	ATSEM principal 2ème classe	14	14	4		18	18
	ATSEM 1ère classe	11	11		4	7	6
	Brigadier Chef principal	6	6			6	6
	Gardien	3	3			3	3
Opérateur qualifié des APS	1	0			0	0	
Opérateur APS	1	1			1	1	
Total catégorie C	312	307	29	31	305	293,11	
TOTAL GENERAL	380	373	32	33	372	360,11	

2. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches nécessaires.

**Adopté par : 29 voix pour
6 abstentions**

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

Fait et délibéré, à MILLAU le jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

Christophe SAINT-PIERRE



Accusé de réception

Reçu le **26 FEV. 2015**



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 février 2015

L'an deux mille quinze, le dix-neuf février à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....30
Votants.....35

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame HELLI

Délibération numéro :
2015/013

Organigramme fonctionnel

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le : mercredi 25 février 2015,
que la convocation du conseil avait été
établie le vendredi 13 février 2015

Le Maire

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Nicolas LEFEVERE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI

ETAIENT EXCUSES : Hugues RICHARD pouvoir à Bernard SOULIE, Elodie PLATET pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Nathalie FORT pouvoir à Nicolas LEFEVERE, Patrice GINESTE pouvoir à Claude ASSIER, Frédéric FABRE pouvoir à Michel DURAND

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Madame Géraldine DESCARGUES, Directrice Générale des Services de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Information du Comité Technique lors de sa séance du 29 janvier 2015,

Considérant la mise en œuvre du dialogue de gestion afin de faire un état des lieux des services, permettant l'établissement d'un organigramme fonctionnel,

Considérant les actions prioritaires du plan de mandat, cet organigramme fonctionnel est décliné en cinq pôles. Il définira les domaines d'intervention des services et les liens transversaux entre eux.

Aussi, après avis de la Commission municipale des Ressources Humaines du 2 février 2015, il est proposé au Conseil Municipal :

1. **D'APPROUVER** le nouvel organigramme fonctionnel de la ville de Millau,
2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches nécessaires.

Adopté par : 29 voix pour
6 abstentions

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

Christophe SAINT-PIERRE

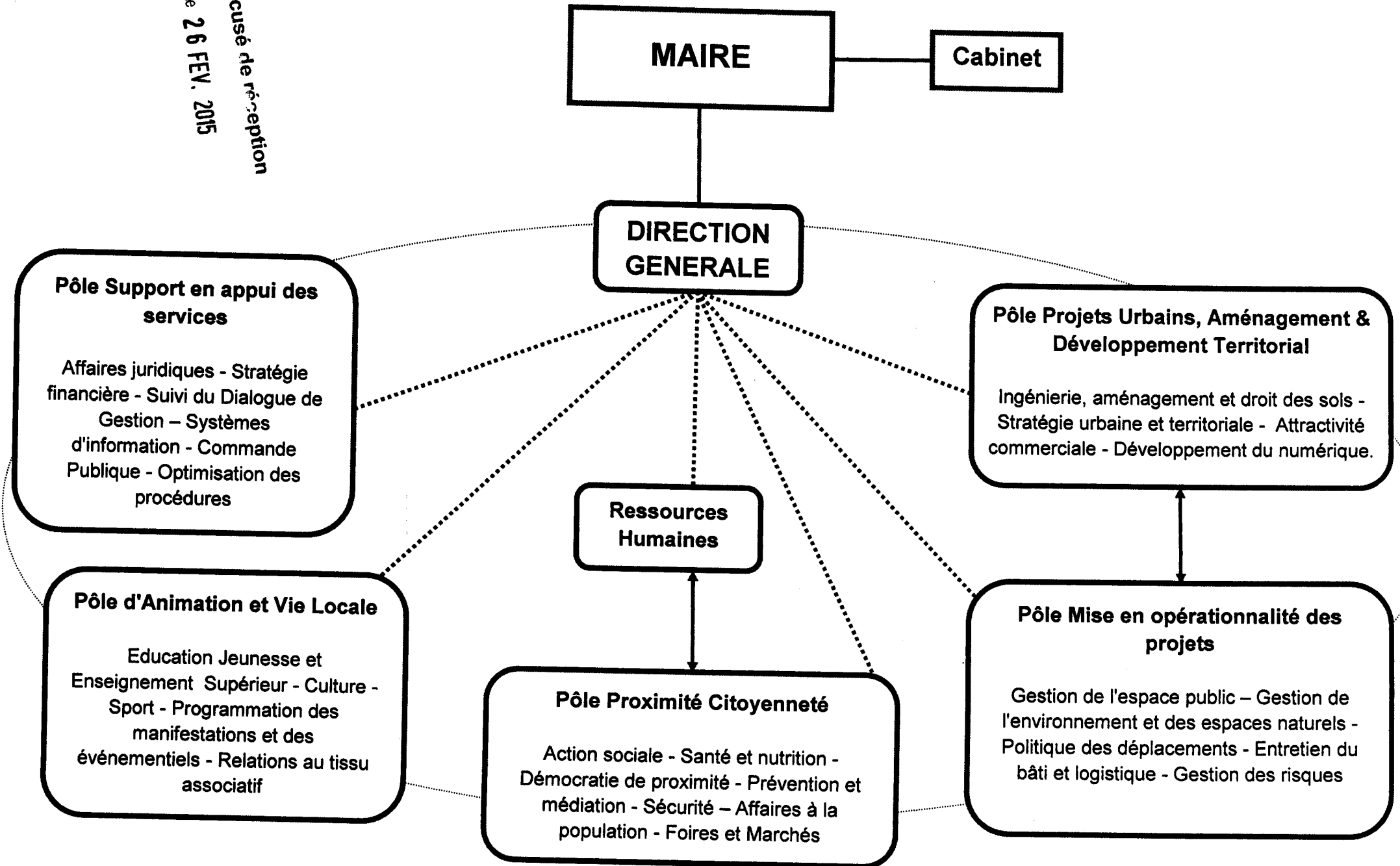


Accusé de réception

Reçu le **26 FEV. 2015**

- ORGANIGRAMME FONCTIONNEL -

Accusé de réception
Reçu le 26 FEV. 2015





COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 février 2015

L'an deux mille quinze, le dix-neuf février à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....30
Votants.....35

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Christelle SUDRES BALTRONS, Bernard NIEL, Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Nicolas LEFEVERE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEAU, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame HELLI

Délibération numéro :
2015/015

**Elus : mandats spéciaux
dans le cadre des
jumelages**

ETAIENT EXCUSES : Hugues RICHARD pouvoir à Bernard SOULIE, Elodie PLATET pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Nathalie FORT pouvoir à Nicolas LEFEVERE, Patrice GINESTE pouvoir à Claude ASSIER, Frédéric FABRE pouvoir à Michel DURAND

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Madame Géraldine DESCARGUES, Directrice Générale des Services de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : mercredi 25 février 2015, que la convocation du conseil avait été établie le vendredi 13 février 2015

Vu la délibération du 28 septembre 2001,

Considérant que dans le cadre des jumelages, Madame Nathalie FORT, conseillère municipale déléguée aux jumelages doit se rendre à LOUGA (Sénégal) du 13 février au 20 février 2014 afin de rencontrer le Ministre et Maire de Louga, et de visiter les organismes les plus importants de la ville tels que l'hôpital, caserne des pompiers, district sanitaire, associations féminines... et pour prendre connaissance des conditions d'existence dans ce pays.

Considérant que ce jumelage est l'un des plus anciens entre la France et l'Afrique, signé en 1962.

Considérant que pour les réservations de billet d'avion un devis a été demandé auprès des 3 agences de voyages de la ville de Millau et ont été réservés au tarif le plus avantageux.

Les frais d'hébergement sont pris en charge par la Mairie de Louga. Toutefois des frais d'hébergement pour la dernière nuit à Dakar, de transports et de restauration sont à prévoir également. Le remboursement des frais se fera sur présentation de factures.